

ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES

120-122, rue Réaumur
75002 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES
120-122, rue Réaumur
75002 PARIS

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au point 2.9 de l'annexe et relatif à la constitution d'une provision au titre des prélèvements sociaux qui pourraient être appliqués aux indemnités d'élus.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimation comptable :

En l'absence d'une véritable comptabilité auxiliaire des adhérents de l'Ordre, les cotisations à recevoir à la clôture de l'exercice font l'objet d'une évaluation d'après les cotisations encaissées en 2017 et se rattachant aux exercices précédents. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues, telles que décrites aux points 1.2.7 et 2.13 de l'annexe aux comptes annuels, et sur la base des éléments disponibles, avons mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'Ordre présenté par le Président.

Fait à Paris, le 8 juin 2017

FCN
Commissaire aux Comptes



Serge FLOCH
Associé

Pamela BONNET
Associée



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

ORDRE NATIONAL DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES
120-122, rue Réaumur
75002 PARIS

BILAN ACTIF

en Euros	VALEURS BRUTES 31/12/2016	AMORT. DEPREC. 31/12/2016	VALEURS NETTES 31/12/2016	VALEURS NETTES 31/12/2015
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et licences	560 445	544 662	15 783	102 521
Immob. incorporelles en cours	177 112		177 112	138 922
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrain	691 838		691 838	539 395
Constructions	4 684 654	1 007 787	3 676 867	3 007 294
Installations générales, agenc. et divers	2 667 548	1 988 818	678 729	922 891
Matériels de bureau et informatiques	1 423 592	1 237 121	186 471	273 120
Mobilier	734 198	676 939	57 258	63 077
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. corporelles	279 355		279 355	137 289
Immobilisations financières				
Participations	93 224		93 224	195 254
Créances rattachées à des participations	4 299		4 299	73 799
Dépôts et cautionnements	218 177		218 177	224 211
Autres immobilisations financières	36 860		36 860	53 661
Autres prêts				
Total	11 571 300	5 455 328	6 115 972	5 731 433
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 217		1 217	4 849
Cotisations et autres créances assimilées	88 720		88 720	126 785
Autres créances	9 485		9 485	32 185
Valeurs mobilières de placement	8 911 960		8 911 960	2 407 103
Disponibilités	7 072 479		7 072 479	11 061 201
Total	16 083 860		16 083 860	13 632 124
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	287 871		287 871	243 263
TOTAL ACTIF	27 943 031	5 455 328	22 487 703	19 606 820

BILAN PASSIF

en Euros	VALEURS 31/12/2016	VALEURS 31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Réserves	13 635 744	11 960 057
Fonds de prévoyance		
Autres réserves		
Report à nouveaux (débitur)		
 Résultat de l'exercice	 2 517 054	 1 675 688
Total	16 152 798	13 635 744
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour risques	1 120 845	928 000
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 127 114	3 117 122
Emprunts et dettes financières divers	3 581	4 387
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	871 551	764 791
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	308 161	294 245
Organismes sociaux	714 357	709 427
Etat, impôts et taxes	123 465	132 510
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 843	1 319
Groupe		
Autres dettes	63 736	19 194
Total	5 213 807	5 042 996
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance	254	80
TOTAL PASSIF	22 487 703	19 606 820

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE
DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**

en Euros	VALEURS 31/12/2016 (12 mois)	% CA	VALEURS 31/12/2015 (12 mois)	% CA	VARIATIONS 2016 vs 2015	Δ %
Revenus	19 256 751	100%	18 154 937	100%	1 101 814	6%
PRODUITS	19 256 751	100%	18 154 937	100%	1 101 814	6%
Reprises sur provisions et transfert de charges	386 964	2%	540 727	3%	-153 763	-28%
Autres produits	2 247	n/s	1 476	n/s	771	52%
AUTRES PRODUITS	389 211	2%	542 203	3%	-152 991	-28%
Achats	316 319	2%	323 323	2%	-7 003	-2%
Autres achats et charges externes	9 765 599	51%	9 918 079	55%	-152 480	-2%
Impôts, taxes et versements assimilés	756 103	4%	739 209	4%	16 894	2%
Salaires et traitements	3 563 331	19%	3 461 136	19%	102 195	3%
Charges sociales	1 429 779	7%	1 412 966	8%	16 813	1%
Amortissements et provisions	1 278 976	7%	1 166 697	6%	112 279	10%
Autres charges	2 245	0%	798	0%	1 447	181%
CHARGES DE STRUCTURE	17 112 351	89%	17 022 207	94%	90 144	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 533 611	13%	1 674 933	9%	858 678	51%
Produits financiers	107 656	1%	94 004	1%	13 652	15%
Charges financières	66 825	0%	109 936	1%	-43 111	-39%
RESULTAT FINANCIER	40 831	n/s	-15 931	n/s	56 762	n/s
RESULTAT COURANT	2 574 442	13%	1 659 002	9%	915 441	55%
Produits exceptionnels	165 746	1%	64 467	0%	101 278	157%
Charges exceptionnelles	223 134	1%	47 782	0%	175 352	367%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-57 388	n/s	16 686	n/s	-74 074	n/s
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 517 054	13%	1 675 688	9%	841 367	50%

ANNEXE

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes ont été établis sur la base des principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

1.2 REGLES ET METHODES

1.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Concessions, brevets, logiciels	: linéaire sur 1, 3 ou 4 ans
Terrains	: non amortissables
Biens immobiliers	: linéaire sur 7, 20 ou 40 ans
Installations et agencements	: linéaire sur 7 ans
Matériel de bureau	: linéaire sur 3 ans
Matériel informatique	: linéaire sur 3 ou 4 ans (linéaire 1 an si exercice d'une option d'achat suite à un contrat de LLD ou crédit-bail)
Mobilier	: linéaire sur 3 ou 4 ans

L'analyse des actifs immobiliers n'a pas permis d'identifier la présence de composants susceptibles d'être amortis sur une durée significativement différente de celle de l'immobilisation principale.

En conséquence, il a été fait dérogation aux règlements CRC 2002-10 et 2003-07 pour ce qui concerne le principe de comptabilisation par composants pour ce type d'immobilisations.

1.2.2 Immobilisations financières

Les Titres de participation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

Ce principe est également appliqué aux créances rattachées à ces participations.

1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Si nécessaire, une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru sur chacune d'elles.

1.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'entrée.

A la clôture de l'exercice, en présence de moins-value latente, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

1.2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction de leur nature et du risque effectivement encouru.

1.2.6 Elaboration des comptes de l'Ordre

Chaque Conseil (National, Régional ou Départemental) est responsable de la saisie comptable des opérations le concernant.

Le Conseil National établit les écritures d'inventaire et d'arrêté des comptes à partir des éléments qui lui sont transmis.

Les comptes de l'Ordre consistent en la sommation des comptabilités de toutes ces structures, retraitée des éliminations des dettes et créances réciproques ainsi que des produits et charges réciproques (écritures de présentation du Bilan).

1.2.7 Evaluation des cotisations de l'exercice

Le système de gestion des cotisations et du Tableau ne permet pas, à l'heure actuelle, de justifier de manière suffisamment fiable les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice.

Ainsi, les cotisations à recevoir à la clôture d'un exercice N sont évaluées d'après les cotisations encaissées en N+1 au titre des exercices N et antérieurs, arrêtées à une date proche de celle de l'arrêté des comptes.

Les produits 2016 de l'Ordre sont donc constitués des rubriques suivantes :

- les cotisations encaissées au cours de l'exercice comptable 2016 ;
- les cotisations 2016 et antérieures encaissées et identifiées en 2017 jusqu'au 02/03/2017. Ces données sont comptabilisées dans la rubrique "produits à recevoir" (cf. 2.6).

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	516 326	34 375	9 744		560 445
Immobilisations incorporelles en cours	138 922	47 934	-9 744		177 112
Avances, acomptes versés s/commandes					
Total	655 248	82 309			737 557

Le solde des immobilisations incorporelles en cours correspond principalement aux investissements effectués par le Conseil National aux fins de modernisation du système d'information de l'Ordre et qui n'ont pas encore été déployés.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	539 395	37 568	114 875		691 838
Constructions	3 820 808	212 885	650 961		4 684 654
Installations générales	2 616 178	38 919	12 451		2 667 548
Matériel de bureau et informatique	1 374 547	40 645	11 004	-2 605	1 423 592
Mobilier	720 891	18 009	1 439	-6 142	734 198
Immobilisations corporelles en cours		293 145	-293 145		
Avances, acomptes versés s/commandes	137 289	639 751	-497 585	-100	279 355
Total	9 209 108	1 280 922		-8 847	10 481 183

Le solde des avances et acomptes versés sur immobilisations correspond principalement aux acomptes versés par un Conseil départemental aux fins de construction de ses locaux.

2.3 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en Euros)

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, logiciels, licences	413 805	130 857		544 662
Constructions	813 513	194 274		1 007 787
Installations générales	1 693 288	295 531		1 988 818
Matériel de bureau et informatique	1 101 428	138 298	-2 605	1 237 121
Mobilier	657 814	25 171	-6 046	676 939
Total	4 679 848	784 131	-8 651	5 455 328
		- dotations d'exploitation aux amortissements	784 131	
		- dotations exceptionnelles aux amortissements	-	
		Total	784 131	euros

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en Euros)

	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Titres de participation	133 867	6 500		-75 000	65 367
Créances rattachées à des participations	73 799	500		-70 000	4 299
Autres participations	61 388			-33 530	27 858
Dépôts de garantie locaux	253 122	3 931	-8 912	-29 964	218 177
Dépôts de garantie matériels	1 750	199	2 912		4 860
Autres dépôts de garantie	23 000	3 000	6 000		32 000
Total	546 925	14 129		-208 494	352 560

Les titres de participation sont des titres de SCI propriétaires des locaux occupés par les Conseils départementaux et régionaux.

Les créances rattachées sont des avances en compte-courant consenties à ces mêmes SCI.

Les autres participations sont constituées de parts souscrites auprès de banques mutualistes ou coopératives. La forte baisse constatée sur ce poste est à mettre en relation avec le changement de partenaire bancaire entrepris fin 2015 et poursuivi en 2016.

Les autres dépôts de garantie sont constitués de consignations versées pour plusieurs litiges en cours.

2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont globalement constituées de produits de trésorerie présentant une exposition quasi-nulle aux risques de marché.

L'absence d'écart de moins-value latente à la date de clôture de l'exercice justifie la non-constatation de provision pour dépréciation.

2.6 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir sont les suivants :

- Cotisations à recevoir (cf. § 1.2.7)	69 169	
- Produits des refacturations	19 551	
- Fournisseurs, rabais remises et ristournes	1 061	
- Organismes sociaux	39	
- Etat	1 555	
- Banques et intérêts courus	10 902	
Total	102 277	euros

2.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance pour 287 871 euros correspondent à des charges d'exploitation facturées sur l'exercice 2016 et relatives à :

- l'exercice 2017	286 950	
- l'exercice 2018	921	
Total	287 871	euros

2.8 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**2.8.1 Echéances des créances à la clôture de l'exercice**

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an et concernent l'exploitation.

2.8.2 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes inscrites au passif ont une échéance inférieure à un an à l'exception des emprunts (cf. § 2.10).

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES (en Euros)

	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Éventuels risques prud'homaux identifiés	28 000	44 345	-8 000	64 345
Éventuels litiges liés à la tenue du tableau identifiés	114 000	129 500	-114 000	129 500
L'absence de texte régissant clairement le traitement social à appliquer aux indemnités versées aux Conseillers ordinaires entraîne des divergences de point de vue quant aux positions à retenir. L'Ordre défendra sa position, s'il le faut en ayant recours aux plus hautes instances judiciaires.	786 000	321 000	-180 000	927 000
Néanmoins, par mesure de prudence, une provision est constituée pour appréhender le montant des prélèvements qui pourraient être appliqués si l'Ordre n'obtenait pas gain de cause.				
Total	928 000	494 845	-302 000	1 120 845
- dotations/reprises d'exploitation		494 845	-302 000	
- dotations/reprises exceptionnelles				
Total		494 845	-302 000	euros

2.10 EMPRUNTS (en Euros)

Les emprunts contractés par l'Ordre auprès des établissements bancaires et inclus dans ce poste se décomposent comme suit :

Emprunteur	Taux	Durée initiale	Dettes au début de l'exercice	Souscription de la période	Rembour- sement de la période	Dettes à la clôture de l'exercice
CRO Bourgogne	2,50%	173 mois	35 809		3 136	32 673
CRO Nord-Pas-de-Calais	2,80%	84 mois	24 967		6 117	18 850
CRO Lorraine n°1	3,65%	240 mois	108 927		108 927	-
CRO Lorraine n°2	1,55%	120 mois		110 301	7 693	102 608
CRO Pays de la Loire	2,30%	120 mois	43 509		4 639	38 870
CRO Bretagne	2,95%	120 mois	19 431		19 431	-
CRO Rhône-Alpes n°1	3,55%	240 mois	126 332		7 240	119 092
CRO Rhône-Alpes n°2	3,55%	225 mois	130 132		7 391	122 741
CDO Alpes-Maritimes	4,30%	120 mois	15 940		8 962	6 978
CDO Ariège	1,30%	120 mois		42 514		42 514
CDO Aude n°1 (1)	4,26%	240 mois	69 932		69 932	-
CDO Aude n°2	1,75%	180 mois		78 119	2 671	75 448
CDO Côte-d'Or	2,50%	174 mois	95 999		8 269	87 729
CDO Haute-Garonne	1,55%	120 mois		144 883	11 235	133 648
CDO Ille-et-Vilaine	2,95%	120 mois	20 826		20 826	-
CDO Landes (1)	3,50%	240 mois	130 219		130 219	-
CDO Landes	1,75%	180 mois		136 569	7 358	129 211
CDO Loire-Atlantique	2,22%	240 mois	306 369		16 747	289 622
CDO Meurthe-et-Moselle n°1	3,65%	216 mois	142 300		142 300	-
CDO Meurthe-et-Moselle n°2	1,65%	180 mois		146 000	8 650	137 350
CDO Moselle n°1	2,50%	204 mois	240 015		240 015	-
CDO Moselle n°2	1,55%	144 mois		243 515	17 047	226 468
CDO Nord	2,80%	72 mois	24 658		8 481	16 177
CDO Pyrénées-Atlantiques	2,35%	216 mois	188 658		12 464	176 194
CDO Pyrénées-Orientales	3,55%	84 mois	4 251		4 251	-
CDO Rhône	1,80%	196 mois	136 581		9 650	126 931
CDO Savoie	1,55%	120 mois		93 337	6 510	86 827
CDO Paris	2,10%	240 mois	930 514		54 040	876 474
CDO Vaucluse	1,55%	120 mois		71 500	4 430	67 070
CDO Hauts-de-Seine n°2	2,26%	240 mois	319 193		319 193	-
CDO Hauts-de-Seine n°3	1,65%	180 mois		323 301	323 301	-
CDO Seine-Saint-Denis	1,30%	120 mois		136 876	2 139	134 737
Total			3 114 561	1 526 915	1 593 263	3 048 213
			- Capital restant dû à moins d'un an			246 092
			- Capital restant dû de un à cinq ans			959 371
			- Capital restant dû à plus de cinq ans			1 842 750
			Total			3 048 213

La majeure partie des emprunts bancaires contractés par les structures est destinée à l'acquisition ou l'aménagement des locaux occupés.

(1) Ces conseils départementaux ont procédé, avec l'aide du Conseil National, au remboursement anticipé de leur emprunt. Dans le cas où cette opération a donné lieu au paiement d'une indemnité de rupture, celle-ci a été comptabilisée en charges exceptionnelles (cf. § 2.14).

2.11 CHARGES A PAYER

Les charges à payer se décomposent comme suit :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 231	
- Personnel	298 599	
- Organismes sociaux	157 414	
- Etat	123 465	
- Entraides accordées à verser	14 925	
- Banque et intérêts courus	2 670	
Total	872 303	euros

2.12 DETAIL DES REVENUS DE L'ORDRE

Les revenus de l'Ordre se décomposent comme suit :

- Cotisations	19 215 781	
- Dons et Legs	3 588	
- Revenus des activités annexes	37 382	
Total	19 256 751	euros

2.13 RESSOURCES DE L'ORDRE : DETAIL DES PRODUITS DES COTISATIONS

	2016 (en euros)	2015 (en euros)
L'ensemble des cotisations encaissées nettes des impayés et remboursements s'élève sur l'exercice N à	19 292 791	18 189 338
- sur ce volume, certaines cotisations ne pouvaient pas être attribuées au CDO auquel se rattache le cotisant ⁽¹⁾	-46 151	-16 077
- les cotisations non affectées en N-1 et réparties en N s'élevaient à la somme de	16 077	134 536
- les cotisations reçues en N+1 relatives aux exercices N et précédents sont constatées en N jusqu'au	02/03/2017 24/02/2016	69 169 116 106
De ce fait, les cotisations nettes collectées et réparties s'élèvent à un montant de	19 331 887	18 423 902
Ces cotisations ont été réparties ⁽²⁾ selon la péréquation suivante :		
- Conseils départementaux	30% 5 799 566	5 527 171
- Conseils régionaux	10% 1 933 189	1 842 390
- National	60% 11 599 132	11 054 341
	Σ = 19 331 887	18 423 902
Les opérations N-1 de césure d'exercice ont eu un impact comptable sur l'exercice N pour	-116 106	-300 260
Produits comptabilisés	19 215 781	18 123 642

⁽¹⁾ en N+1, ces sommes ont été régularisées

⁽²⁾ cette répartition est calculée par le système informatique de gestion.

2.14 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'Ordre se décompose comme suit :

	charges	produits	
- Litiges : condamnations et transactions	26 213	12 787	
- Pénalités de remboursement anticipé (cf. § 2.10)	15 416		
- Pénalités fiscales et sociales	1 713		
- Sorties d'immobilisations corporelles	96	470	
- Sorties d'immobilisations financières	178 530	151 026	
- Autres opérations exceptionnelles (indemnités, remboursements, sponsoring)	1 167	1 462	
Total	223 134	165 746	euros

2.15 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les organes de direction ne sont pas rémunérés mais font l'objet d'une indemnisation et du remboursement de leurs frais sur justificatifs, au titre de leur mission ordinale et dans le respect des dispositions du Code de la Santé Publique et du Règlement de Trésorerie.

2.16 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAILS

Les engagements découlant des contrats conclus ne sont pas considérés comme significatifs :

- 5 contrats recensés pour des copieurs dans 7 structures,
- 5 contrats recensés pour des matériels informatiques ou de téléphonie dans 6 structures,

Un Conseil départemental a souscrit un bail professionnel avec option d'achat d'une durée de 12 ans jusqu'en septembre 2022.

Les loyers déjà payés au 31/12/2016 s'élèvent à 86 550 euros.

L'engagement de loyers restant à verser à cette même date est de 79 626 euros.

Un Conseil départemental a souscrit un bail commercial avec option d'achat d'une durée de 9 ans jusqu'en mai 2022.

Les loyers déjà payés au 31/12/2016 s'élèvent à 71 615 euros.

L'engagement de loyers restant à verser à cette même date est de 114 805 euros.

2.17 CAUTIONS

Le Conseil National a, par acte en date du 17/12/2015, procédé au nantissement d'un compte à terme au profit de la Société Générale en contrepartie des prêts que cette banque doit consentir à plusieurs représentations locales (CDO et CRO) dans le cadre du rachat de leurs emprunts immobiliers initialement conclus avec la BRED Banque populaire.

Le compte à terme ainsi nanti présente au 31/12/2016 un solde principal de 700 000 euros, hors les intérêts courus qui ne sont pas nantis.

Le Conseil National a, par acte en date du 25/01/2016, accordé une caution au Conseil Régional de Bourgogne, au profit de la Banque Populaire Bougogne Franche-Comté, en garantie de l'emprunt souscrit par le Conseil Régional dont le taux a été abaissé en janvier 2016.

L'emprunt ainsi garanti présente au 31/12/2016 un solde principal de 32 673 euros, hors les intérêts courus.

Le Conseil National a, par acte en date du 29/02/2016, accordé une caution au Conseil Départemental de Côte d'Or, au profit de la Banque Populaire Bougogne Franche-Comté, en garantie de l'emprunt souscrit par le Conseil Départemental dont le taux a été abaissé en février 2016.

L'emprunt ainsi garanti présente au 31/12/2016 un solde principal de 87 729 euros, hors les intérêts courus.

2.18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Compte tenu du peu d'ancienneté du personnel de l'Ordre à la fin de cet exercice, les engagements de retraite potentiels ne sont pas considérés comme significatifs et ne sont pas, de ce fait, intégrés dans l'annexe aux comptes annuels.
